

Une place en Crèche ?

UNSA

le service

public

au cœur



L'UNSA VOUS AIDE !

Demande de place en crèche pour les fonctionnaires d'État en Île-de-France

MODE D'EMPLOI

Vous êtes fonctionnaire d'État affecté en Île-de-France,
adrezsez-vous en priorité :

- à la mairie de votre résidence,
- auprès de votre service d'action sociale de votre ministère
- le cas échéant, à l'employeur de votre conjoint.

En complément, sachez que la Préfecture de Région Île-de-France assure la réservation de berceaux dits «interministériels».

Ces places sont proposées à l'ensemble des Fonctionnaires d'État en Île-de-France.

Les demandes de places interministérielles s'effectuent désormais en ligne via une application nommée CERES en cliquant sur le lien <https://ceres-portail.6tzen.fr>

Il est conseillé de lire attentivement le [manuel d'utilisation de l'application CERES](#) avant de commencer la procédure qui comprend plusieurs étapes :

- 1** - Création d'un compte pour accéder à l'application CERES.
- 2** - Création du compte agent qui permet de choisir les communes
- 3** - Pré Inscription de mon enfant (seulement lorsqu'il a 15 jours)

Attention : les places sont, pour la plupart, disponibles aux mois de septembre, lors de la rentrée à l'école des enfants les plus grands. C'est pourquoi, il est conseillé de s'adresser aussi aux structures de garde de votre commune.

Pour vous renseigner

- **Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) :**
le secrétariat au 01 82 52 43 09
ou par mail à ceres@paris-idf.gouv.fr

- **Vos représentants UNSA à la SRIAS :**
Isabelle Laborde et Hawa Sall

- **UNSA IDF**

01 43 36 72 31 ou par mail ur-idf@unsa.org

*Le syndicalisme
en positif*

UNION NATIONALE DES
SYNDICATS AUTONOMES

